Docusign Envelope ID: 26B77A34-F3BE-871F-8268-92D46F37A731

ALETHEIA AUDIT

Société par Actions Simplifiée unipersonnelle
au capital de 30 000 €

Siège social : 3, rue d'Héliopolis
75017 PARIS

834 878 134 R.C.S. PARIS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,

Le trente juin,

A dix heures,

La Société ***PKF Commissariat aux Comptes***, Société par Actions Simplifiée au capital de 7 905 826 €, ayant son siège social à PARIS (75017), 3, rue d'Héliopolis, immatriculée sous le numéro 811 599 406 R.C.S. PARIS, Représentée par Monsieur Pierre-Yves BOIX, en sa qualité de Président, Associée unique de la Société **ALETHEIA AUDIT**,

[…]

II - A pris les décisions suivantes :

[…]
- ✓ Nomination d'un nouveau Directeur Général,
- ✓ Modification de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative des statuts,
- ✓ Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[…]

Docusign Envelope ID: 26B77A34-F3BE-871F-8268-92D46F37A731

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associée Unique, constatant que le mandat de Directeur Général de Monsieur Paul GAUTEUR vient à expiration ce jour, nomme en qualité de nouveau Directeur Général de la Société, pour une période d'un (1) an prenant fin à l'issue de la décision de l'Associée Unique devant statuer dans l'année 2027 sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 30 juin 2027 :

- **Monsieur Laurent, François DELCOURT**
 Né à BOULOGNE-BILLANCOURT (78) le 28 novembre 1964,
 De nationalité française,
 Demeurant à PARIS (75012), 4 bis, rue Fabre d'Eglantine.

SIXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1er juillet et 30 juin de l'année suivante et, en conséquence, de modifier l'article 30 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 30 – EXERCICE SOCIAL

« *Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le* ***1er juillet*** *et finit le* ***30 juin de l'année suivante*** ».

SEPTIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent extrait de procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société PKF Arsilon
Commissariat aux Comptes
Monsieur Pierre Yves BOIX

DocuSigned by:
Pierre-Yves Boix
5F21F79F79B1425...